



SAGE AUZANCE VERTONNE

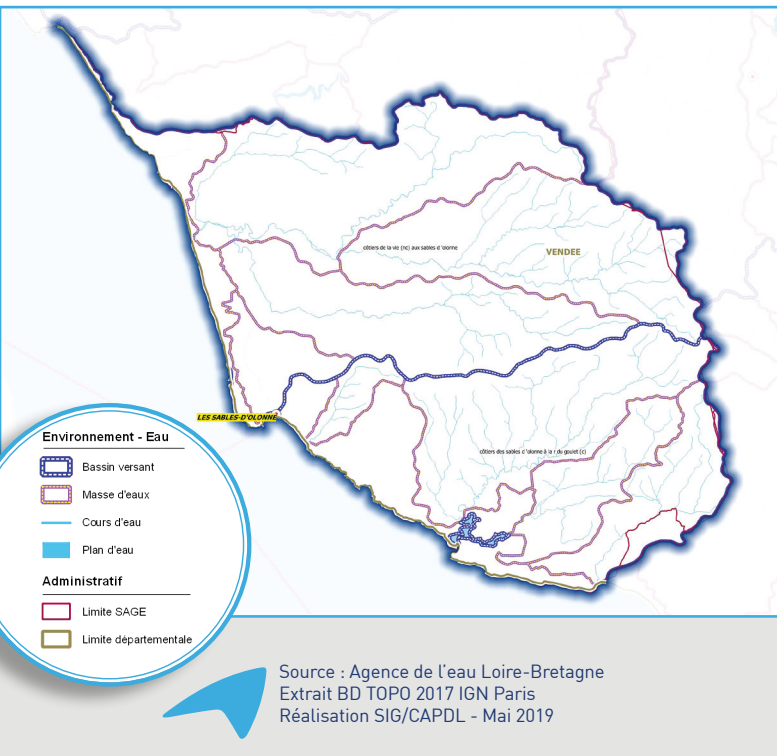
FICHE D'IDENTITÉ

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
Avec le soutien du
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité



Mars 2026

CARTE



INFORMATIONS CLÉS

- Territoire situé sur la partie Ouest de la Vendée, avec une partie côtière.
- État d'avancement : les documents constituant le SAGE (PAGD et règlement) ont été adoptés par la Commission Locale de l'Eau le 2 novembre 2015 et approuvés par arrêté préfectoral le 18 décembre 2015.

Présidence	Jean-François PÉROCHEAU
Animation	Pascaline COTTIN
Portage	Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers
Élu Chambre d'agriculture	Franck PERROCHEAU
Conseiller Chambre d'agriculture pilote	Emilie CAILLEAUD

AGRICULTURE

- 293 exploitations agricoles
- Prélèvements pour l'irrigation :
entre 3,9 et 6 millions de m³/an
(source : BNPE, 2026, données 2014 à 2023).

EAU

- 7 zones hydrographiques.
- 7 masses d'eau cours d'eau : Auzance, Ciboule, Vertonne, Ile Bernard, Gué Chatenay, Goulet, Tanchet.
- 2 masses d'eau côtières.
- 2 masses d'eau souterraines.
- 1 captage d'eau potable (Finfarine).

620
km²

29
communes concernées,
soit environ 284 000 habitants

77%
de terres agricoles



SAGE AUZANCE VERTONNE

FICHE D'IDENTITÉ

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
 Liberté Égalité Fraternité



Mars 2026

PROGRAMMES D'ACTIONS EN COURS

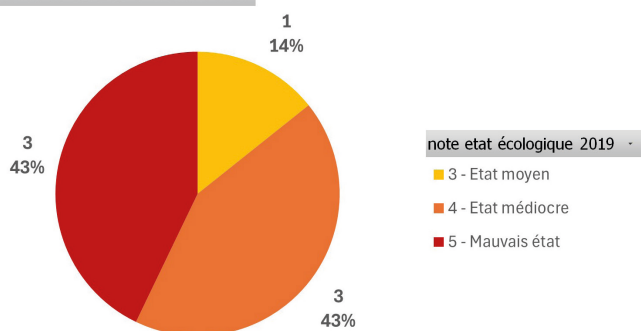
Un contrat territorial unique 2020-2025 s'est terminé en 2025. Un nouvel accord de territoire est en cours de préparation. Il intégrera un volet sur la préservation et la restauration des milieux aquatiques. Les actions pollutions diffuses ne concerneront que le volet réduction des transferts.

ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU

Aucune masse d'eau cours d'eau du SAGE n'est en bon état écologique. Entre 2019 et 2025, la situation s'est dégradée : une nouvelle masse d'eau est passée en état médiocre.

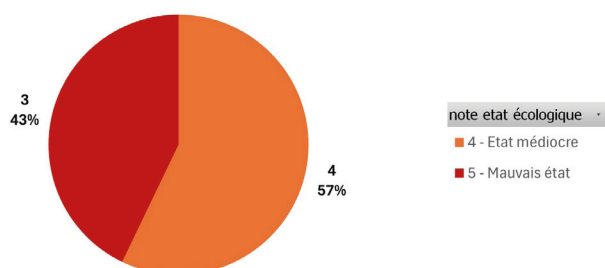
État écologique 2019

Somme de Nombre de masses d'eau



État écologique 2025

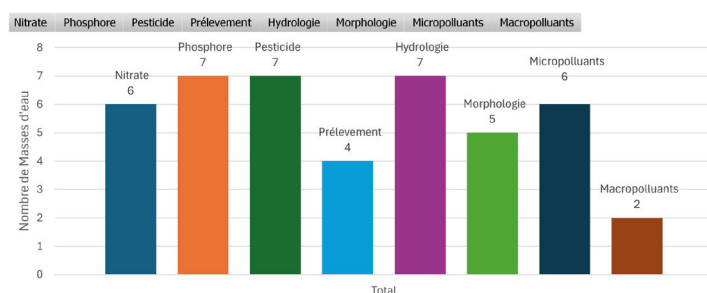
Somme de Nombre de masses d'eau



PRESSIONS

Toutes les masses d'eau sont concernées par les pressions phosphore, pesticides et hydrologie.

Nombre de masses d'eau par pression



Chaque masse d'eau est concernée par 5 à 9 pressions différentes.

Nombre de pressions par masse d'eau



43 %

des masses d'eau superficielles en mauvais état écologique

78%

des masses d'eau concernées par les pressions pesticide et phosphore



SAGE AUZANCE VERTONNE

FICHE D'IDENTITÉ

Mars 2026

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

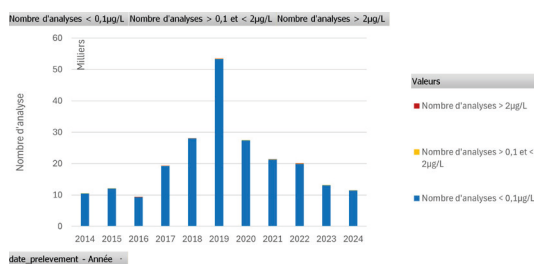


QUALITÉ DE L'EAU

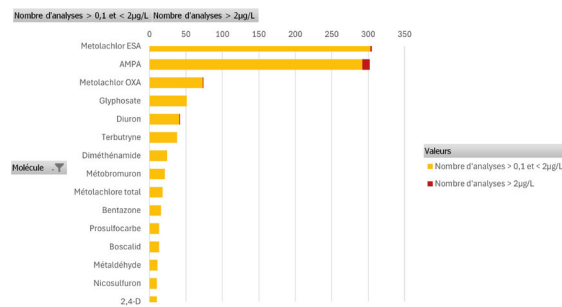
PESTICIDES

Malgré l'augmentation du nombre d'analyses, la proportion d'analyses au-dessus de 0,1 µg/l reste très faible entre 2014 et 2024. La majorité des molécules dépassant les seuils d'eau potable sont des métabolites (AMPA, ESA et OXA metolachlor). On retrouve ensuite un herbicide (diuron).

Nombre d'analyses pesticides



Nombre d'analyses par molécule entre 2014-2024



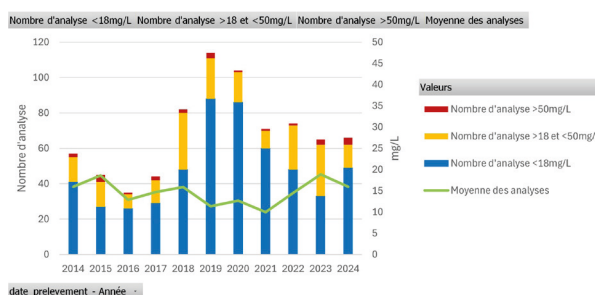
NITRATES

Entre 2014 et 2024 :

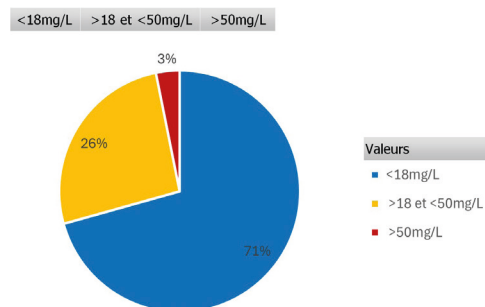
71 %

des analyses avaient une teneur inférieure aux objectifs de la Directive nitrates.

Nombre d'analyses de nitrates/an



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2014-2024



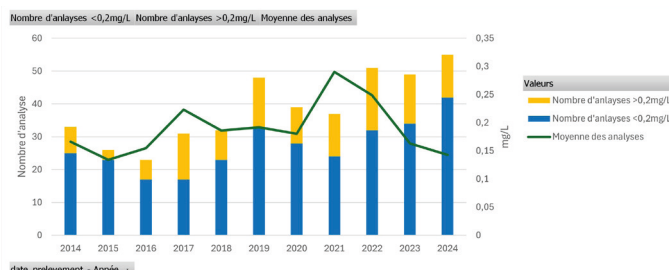
PHOSPHORE

Entre 2014 et 2024 :

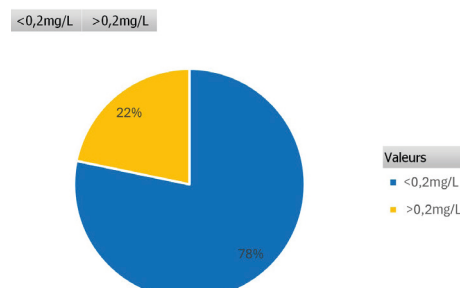
78 %

des analyses avaient une teneur en phosphore inférieure à 0,2 mg/l.

Nombre d'analyses de phosphore



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2014-2024





SAGE AUZANCE VERTONNE

FICHE D'IDENTITÉ

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



Mars 2026



ENJEUX MAJORITAIRES

(par ordre de priorité)

➤ Sécurisation de l'alimentation en eau potable et gestion quantitative de la ressource :

- besoins saisonniers en forte augmentation dus au développement du tourisme sur le littoral,
- débits d'étiage faibles et assecs importants des cours d'eau,
- territoire fortement déficitaire en eau potable ; à ce sujet, le territoire du SAGE Auzance Vertonne est un bassin nécessitant une protection renforcée à l'étiage (ZPRE).

➤ Amélioration de la qualité des eaux de surface :

- une qualité d'eau moyenne à médiocre voire mauvaise pour la plupart des cours d'eau,
- contamination bactériologique des zones de production conchylicole,
- quelques problèmes microbiologiques ou d'éléments-traces dans les eaux littorales (pressions touristique et portuaire).

➤ Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques et humides :

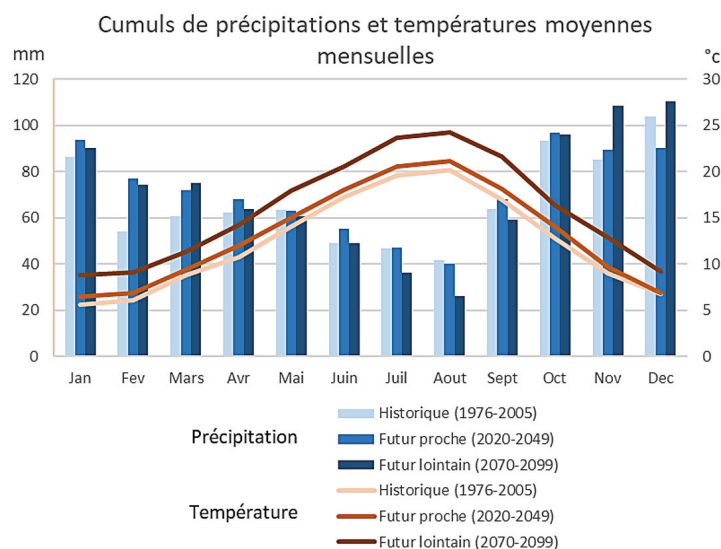
- cours d'eau altérés (hydromorphologie déclassante pour toutes les masses d'eau cours d'eau),
- développement urbain important sur le littoral,
- objectifs DCE de la morphologie non atteints.



RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

- Interdiction d'un accès libre du bétail aux cours d'eau :
 - cette règle n'interdit pas l'abreuvement des animaux par des dispositifs adaptés à la protection des berges.
- Interdiction de toute nouvelle création de plan d'eau :
 - exception faite aux ouvrages d'intérêt général ou d'intérêt économique substantiel (mares, réserves de substitution, retenues collinaires pour l'irrigation, lagunes de traitement des eaux, réserves incendies, bassins de rétention pluviale des eaux, plans d'eau de remise en état des carrières, piscines).
- Réserver la ressource de Sorin Finfarine exclusivement à l'eau potable.

QUELLE ÉVOLUTION CLIMATIQUE ?



En été :

- + de coups de chaud,
- + d'ETP,
- - de précipitations.

En hiver :

- - de gel,
- + de précipitations.

En automne et au printemps :

- + chaud,
- + de précipitations autour de l'hiver
- - de précipitations autour de l'été.

ET SUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES ?

Sur les plantes :

- dégradation du bilan hydrique pour les cultures d'été,
- difficulté pour les semis de début et de fin d'été,
- perturbation de la fertilité lors des coups de chaud,
- diminution de la portance en entrée et sortie d'hiver sur les sols peu portants,
- augmentation de l'asphyxie racinaires en hiver,
- augmentation du taux de CO2 qui augmente le potentiel de photosynthèse,
- accélération des cycles des plantes et des bioagresseurs.

Pour les animaux :

- augmentation du risque de mortalité pour les volailles,
- diminution de la production de lait,
- ralentissement de la croissance,
- perturbation de la fertilité.

Évolution du bilan hydrique (pluie-ETP) en été (juin à août) par rapport à la référence historique

- 5 mm

Futur proche

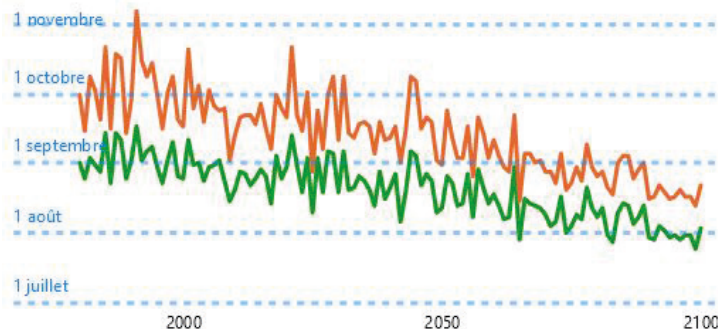
- 34 mm

Futur lointain



Récolte du maïs

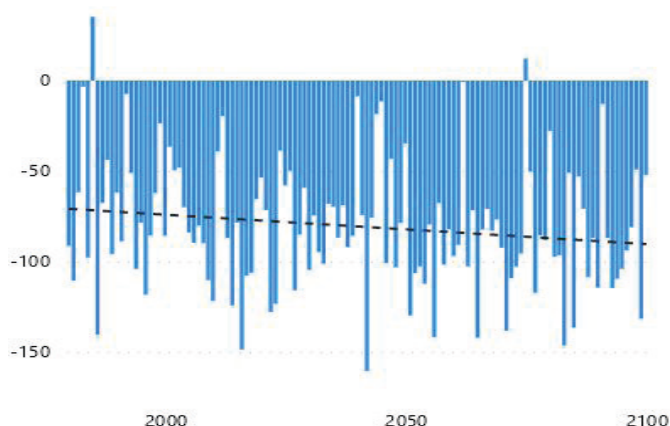
● ensilage ● récolte grain



Accélération des stades :

- possibilité de changer de variété pour une plus tardive, à condition d'avoir de ne pas être limité par la disponibilité de l'eau,
- levée plus rapide,
- semi plus précoce possible.

Cumul BH entre 15 feuille et limite d'avortement des grains



Diminution de la disponibilité de l'eau :

- dégradation du bilan hydrique sur la période la plus critique de la plante.

Augmentation des bioagresseurs :

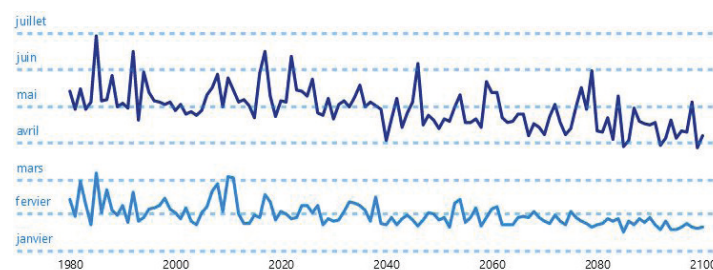
- augmentation du risque d'avoir un second vol de pyrale,
- remonter de la sesamie.



PRAIRIE

Date de début de pousse et de fauche

■ Début de pousse (200DJ) ■ Accès parcelle (950DJ+5j sans pluie)



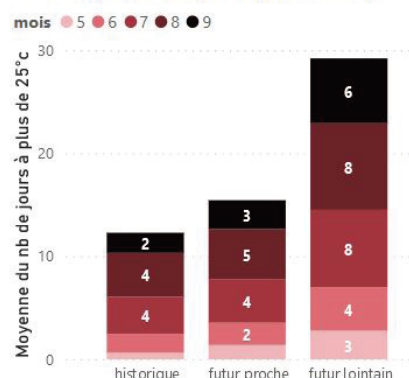
Accélération de la pousse de l'herbe :

- démarrage plus précoce de la pousse de l'herbe,
- date de fauche printanière avancée.

Augmentation de la pousse de l'herbe :

- pic de production au printemps plus important et rebond de pousse à l'automne.

Stress thermique 25°C (mai->sept)



Pousse estivale ralentie, voire stoppée :

- augmentation du nombre de jours sans pousse de Raygras,
- dégradation du bilan hydrique en été.

Difficulté des semis en fin d'été :

- des conditions de semis de plus en plus sèches et chaudes.